

## RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

### Objet : Taxes et produits irrécouvrables – Budget Ville

**Rapporteur : Pierre BERGERET**

Monsieur le Trésorier Principal a établi le 12 juillet 2016 et le 11 octobre 2016 des demandes de classement en « taxes et produits irrécouvrables » pour les recettes listées dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE	TITRE	MONTANT TTC	DEBITEUR	OBJET	MOTIF
2013	491	100,10 €	K Perspectives	TLPE chantiers année 2013	Poursuite sans effet
2013	568	23,83 €	Café de la Paix	Terrasse année 2013 (reliquat)	RAR inférieur seuil poursuite
2013	920	139,25 €	Café de la Paix	TLPE enseignes année 2013	Combinaison infructueuse d'actes
2014	1128	0,01 €	SFR Rive Défense	Antenne Dubot 2014 (reliquat)	RAR inférieur seuil poursuite
2014	603	115,00 €	Danglade Jean Stéphane	Droits de voirie année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	609	41,80 €	Da Silva Henri	Droits de voirie année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	610	79,00 €	Sarl ERIL	Droits de voirie année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	646	56,73 €	Academia Newton	TLPE enseignes année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	832	67,30 €	Sarl SSI	Droits de voirie année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	834	36,28 €	Sarl SSI	Droits de voirie année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	880	112,80 €	L'Accord Restaurant	TLPE enseignes année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	897	221,80 €	Le Jardin de Tassin	TLPE enseignes année 2014	Combinaison infructueuse d'actes
2014	902	125,00 €	Le Roots Restaurant	TLPE enseignes année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2014	923	85,00 €	Janodet Adrien	Droits de voirie année 2014	RAR inférieur seuil poursuite
2015	136	152,57 €	Ceraux Jérémy	Mise en fourrière année 2015	NPAI & demande renseignement négative
2015	265	50,00 €	Sarl Sarica	Droits de voirie année 2015	NPAI & demande renseignement négative
2015	266	56,00 €	Sarl TRC	Droits de voirie année 2015	RAR inférieur seuil poursuite
2015	441	74,00 €	Activité Bureau Conseil	TLPE chantiers année 2015	RAR inférieur seuil poursuite
2015	64	86,00 €	Carvalho Isaulindo	Droits de voirie année 2015	RAR inférieur seuil poursuite
		1 622,47 €			

Malgré ses diligences et les relances effectués par le service des finances de la Ville de Tassin la Demi-Lune, ces créances d'un montant total de 1 622,47 € TTC n'ont pu à ce jour être recouvrées.

**En ce sens, après prise en compte de l'avis défavorable à la majorité de la commission Ressources réunie le 14 mars 2017, il est demandé au Conseil Municipal de valider les admissions en non-valeur des titres de recette concernés.**